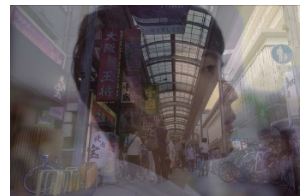
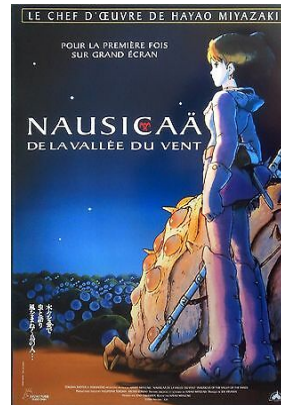
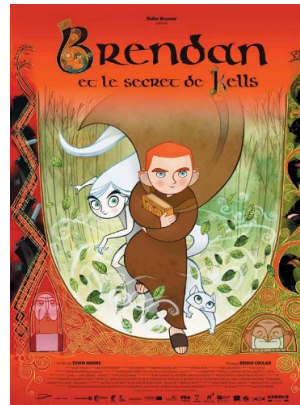


COLLÈGE AU CINÉMA

Département de Seine-et-Marne

Notice 2022-2023



Lumineuses

sélection de courts métrages

Sosuke

1^{er} court métrage lauréat au festival de Pontault-Combault

Présentation générale

Le dispositif national « Collège au cinéma » a été initié en 1989 par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation nationale. C'est un dispositif à vocation nationale décliné à l'échelle départementale. Il repose sur l'engagement de quatre partenaires principaux :

- le Ministère de la Culture (Centre National du Cinéma et de l'image animée-CNC, Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC, Association Passeurs d'Images) ;
- le Ministère de l'Éducation nationale (la DGESCO, les DAAC, les DSDEN, les collèges et leurs équipes pédagogiques) ;
- les collectivités territoriales (Conseils départementaux) ;
- les professionnels du cinéma (exploitants, distributeurs).

Conformément aux directives de la circulaire du 3 mai 2013, le dispositif « Collège au cinéma » doit être **inscrit dans le volet artistique et culturel du projet d'établissement** et se trouver en relation avec les autres projets artistiques et culturels existants dans le collège.

Objectifs

Le dispositif « Collège au cinéma » a pour objectifs de :

- Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine et en version originale ;
- Offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques en classe et des formations ;
- Faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique en assurant notamment le transport des collégiens situés dans les secteurs éloignés d'un cinéma ;
- Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les élèves et les salles de cinéma.

☞ La participation à cette action repose sur **l'engagement des chefs d'établissement et des équipes enseignantes** qui souhaitent y faire participer leurs classes.

☞ Les activités mises en œuvre dans le cadre du dispositif sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

☞ L'engagement des équipes repose sur :

- **la participation obligatoire à l'intégralité de la formation** organisée au premier trimestre 2022-2023 (dans la limite de quatre professeurs par établissement) ;
- **le visionnement de l'ensemble des films de la programmation** en fonction du calendrier de projections prévu, en lien avec la salle de cinéma partenaire du collège ;
- **l'exploitation pédagogique des œuvres cinématographiques** de la programmation dans le cadre d'un projet interdisciplinaire permettant aux élèves d'enrichir leurs apprentissages.

1- Une programmation annuelle issue d'une liste élaborée par le CNC

Le CNC transmet chaque année une liste de films à partir de laquelle le comité de pilotage départemental élabore la programmation pour le département de Seine-et-Marne.

☞ **La programmation pour l'année scolaire 2022-2023 est en annexe 1.**

2- Deux parcours complémentaires inscrits dans le temps scolaire

En Seine et Marne, Collège au cinéma offre la possibilité de s'inscrire à deux parcours complémentaires ;

Parcours initial :

- 3 films par niveau (soit 1 film par trimestre et par classe inscrite).
- Dont 1 film commun à tous les niveaux du collège (et, cette année, au cycle 3 de l'école élémentaire).
- Un court métrage, en pré-projection d'une des trois séances (Court métrage primé par le Département au festival du premier court-métrage de Pontault-Combault, avec la participation de collégiens dans le jury).

Les entrées au premier parcours au tarif de 2,50€ par élève (principe de gratuité pour les accompagnateurs), sont prises en charge par le Département.

Parcours complémentaire :

- Un film supplémentaire pour tous les niveaux à partir de la 2^{ème} année de participation. La projection est également prévue sur le temps scolaire.

Les entrées au parcours complémentaire, au même tarif, sont à la charge de l'établissement.

Pour les deux parcours, le Département prend en charge 60% des frais de transport.

☞ **Les dates d'inscription ainsi que les modalités de participation** pour chacun des parcours sont précisées en annexes 2 et 3. **Les modalités de prise en charge financières** sont précisées en annexe 4.

☞ **Les classes inscrites participent à l'ensemble des projections prévues au cours de l'année, sur le temps scolaire. Il ne saurait y avoir de désistement pour un ou plusieurs films.**

3- Un accompagnement spécifique « Collège au cinéma »

Une formation inscrite au Plan Académique de Formation

La formation est conçue et organisée par le comité de pilotage départemental en collaboration avec le Rectorat de Créteil. Cette formation permet aux enseignants d'acquérir, de consolider, de transmettre une culture cinématographique. Les interventions de spécialistes ou de professionnels du cinéma à l'issue des projections sur les films ou sur des questions transversales en lien avec l'écriture, la réalisation, ou les techniques cinématographiques, permettent de développer des connaissances pour la mise en œuvre du dispositif.

☞ Afin de favoriser la mise en place du dispositif dans les collèges et la qualité de la démarche pédagogique, **la formation est obligatoire pour pouvoir participer au dispositif**. Le chef d'établissement inscrit 4 enseignants maximum, prioritairement des professeurs entrants, à via GAIA responsable (GAIA vert) avant le 16 septembre 2022. Les dates et modalités de participation à la formation sont précisées en annexe 2.

Un professeur relais « Collège au cinéma » en Seine-et-Marne

Un professeur relais recruté par le rectorat est à la disposition des enseignants pour toute question, conseil ou aide à la mise en œuvre d'un projet cinéma autour d'un film, ou autour du dispositif, au collège et avec la salle de cinéma partenaire ;

Contact : Thomas BONNANS thomas.bonnans@ac-creteil.fr

Des interventions de professionnels du cinéma dans les classes

Des interventions de professionnels sont proposées aux établissements qui le souhaitent, avant ou après la projection d'un des films de la programmation. D'une durée de deux heures, elles sont mises en place au regard du projet pédagogique dans un principe d'accompagnement. Elles sont prises en charge par Act'art.

Contact : Muriel SAUVAGE collegeaucinema@actart77.com 01.64.83.03.43

Des ressources pédagogiques à disposition

Un nouvel outil [mis à disposition sur le CNC](#) présentant un éclairage synthétique sur chacun des films de la liste nationale Collège au cinéma, avec un résumé, des informations techniques, des pistes pédagogiques, des références artistiques, des extraits vidéos, et un lien vers les brochures pédagogiques téléchargeables en version numérique.

Autres ressources :

Le vocabulaire du cinéma

L'odyssée du cinéma. Les plans au cinéma

Centre images. Le vocabulaire du cinéma

L'éducation au cinéma

Zéro de conduite

Bref. Education à l'image, pour quoi faire ?

4- Des séances programmées en collaboration avec la salle de cinéma partenaire

Afin de garantir une qualité d'écoute et d'attention des élèves lors des projections, les directeurs de salle de cinéma et les enseignants doivent veiller à **ne pas dépasser 120 élèves dans la salle** (en fonction de l'évolution du contexte, ces modalités d'accueil pourraient être adaptées).

Le comité de pilotage souligne la nécessité d'éviter de trop importants regroupements d'élèves durant les projections, surtout lorsqu'ils viennent de plusieurs établissements en même temps.

Les calendriers de circulation des copies sont établis par **l'exploitant coordinateur Cinéparadis**. Ils sont adressés aux salles de cinéma engagées dans l'opération après la rentrée. Il convient **que le professeur coordonnateur du dispositif de l'établissement réserve rapidement les jours et les horaires de projection en concertation avec la salle de cinéma partenaire** (contacts en annexe 6), en fonction du calendrier scolaire, en début d'année ou à chaque trimestre.

Contact: Sarah DENIS sd@cineparadis.fr 01 64 22 78 91

☞ **Chaque professeur coordonnateur contacte le référent de la salle de cinéma partenaire en début d'année scolaire pour la mise en place du calendrier de projection, conformément au choix et à l'ordre des films prévus à chaque trimestre par le comité de pilotage** (les contacts des salles de cinéma sont indiqués en annexe 5).

☞ **Les classes inscrites participent à l'ensemble des projections prévues au cours de l'année**, sur le temps scolaire. Il ne saurait y avoir de désistement pour un ou plusieurs films.

Annexe 1 : Programmation 2022-2023 Collège au cinéma en Seine-et-Marne

Parcours initial : film commun 6^e/5^e & 4^e/3^e

2^{ème} trimestre



Lumineuses

genre : sélection de courts métrages

durée : 1h21

version : VOSTF / VO

Beach Flags • Sarah Saidan • France • 2014 • Animation • 13'40

No • Abbas Kiarostami • Italie • 2010 • documentaire • 8'

L'île Jaune • Léa Mysius, Paul Guilhaume • France • 2015 • fiction • 29'30"

Zohra à la plage • Catherine Bernstein • France • 1995 • fiction • 8'

Oripeaux • Sonia Gerbeaud & Mathias Panafieu • France/Belgique • 2014 • animation • 10'3"

Parcours initial 6^e/5^e

1er trimestre



Les temps modernes

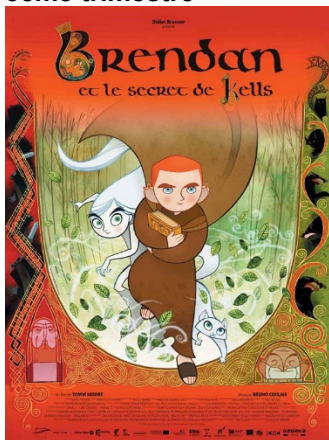
Charlie Chaplin, Etats-Unis, 1935,

genre : burlesque

durée : 1h27

Ouvrier à la chaîne dans une usine, Charlot est soumis à la dure loi de la taylorisation, et à celle d'un patron autoritaire. Rendu fou par la machine, il est interné puis, guéri. Il finira par rencontrer « la gamine ». Ce classique du cinéma est une satire du travail à la chaîne initié par le Fordisme et un réquisitoire contre le chômage et les conditions de vie difficiles dans la société des années 1930.

3ème trimestre



Brendan et le secret de Kells

Tomm Moore

Belgique, France, Irlande (2008)

genre : animation

durée : 1h15

Brendan, un apprenti moine de 12 ans, est élevé par son oncle, le sévère Abbé Cellach, au sein de l'abbaye de Kells. L'abbé Cellach est un ancien enlumineur qui a abandonné toute activité créative pour se consacrer à la construction d'un mur géant afin de protéger l'abbaye. Le frère Aidan, le plus fameux des enlumineurs, vient trouver refuge à Kells.

Parcours initial - Niveau 4^e/3^e

1^{er} trimestre

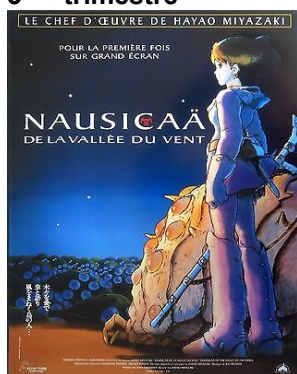


Fenêtre sur cour

Alfred Hitchcock, États-Unis (1954)
genre : fiction
durée : 1h52

Jefferie, reporter photographe, est immobilisé dans son appartement. Pour passer le temps, comme c'est l'été et que toutes les fenêtres sont ouvertes, il observe ses voisins. Parmi tous ces gens, les Thorwald. Ce couple curieux retient l'attention de Jefferie.

3^{ème} trimestre



Nausicaä de la vallée du vent

Hayao Miyazaki, Japon (1984)
genre : animation / durée : 1h57

Sur une Terre ravagée par la folie des hommes durant les « sept jours de feu », une poignée d'humains a réussi à survivre dans une vallée protégée par le vent. Ce peuple agricole est pourtant menacé par une forêt toxique qui ne cesse de prendre de l'ampleur, forêt où seuls survivent des insectes géants et mutants. Leur princesse Nausicaä, faite prisonnière, est seule capable de communiquer avec les mutants...

Parcours complémentaire



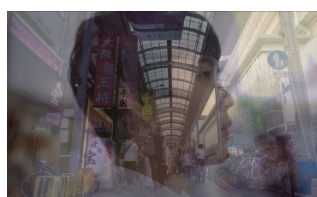
L'homme de Rio

Philippe de Broca, France (1964)
genre : fiction / durée : 1h50

En permission pour une semaine, le soldat de 2^e classe Adrien Dufourquet arrive à Paris pour retrouver sa fiancée Agnès. Au même moment, une statuette amazonienne est volée au musée de l'Homme. Elle fait partie d'un ensemble de statues rapportées par trois explorateurs. L'un d'eux est enlevé devant le musée, puis Agnès, qui n'est autre que la fille de l'un des trois explorateurs. Adrien se lance à la poursuite des ravisseurs....

Prix du Département – Festival du 1^{er} court-métrage de Pontault-Combault (édition 2021)

2^{ème} ou 3^{ème} trimestre



Sosuke

Elina Kastler (2020)
genre : fiction
durée : 15 min

Sosuke, jeune lycéen atteint du syndrome d'Asperger, rencontre des difficultés de communication avec son entourage. Il est très attaché à son vélo qu'il considère comme une personne réelle. Le lycée se termine bientôt et Sosuke doit choisir son orientation.

Annexe 2 : modalités de participation au dispositif

Inscrivez-vous en 3 étapes :

ETAPE N°1

Nommer un professeur coordonnateur au sein de chaque collège

Son rôle :

- Il complète le dossier de candidature en collaboration avec ses collègues et le fait valider par le chef d'établissement :
 - le formulaire d'inscription au dispositif qui présente le projet pédagogique des équipes ;
 - le formulaire de bilan pour l'année en cours si son établissement a participé à l'opération.
- Il prend contact avec le cinéma partenaire pour recueillir son approbation et lui faire parvenir un exemplaire du formulaire d'inscription ;

Pour trouver votre cinéma :

Sarah Denis, Cinéparadis, sd@cineparadis.fr - 01 64 22 78 91

Tout au long de l'année :

- Il envoie au début du mois de septembre les effectifs réels des élèves participants
- Il fait le relais des informations concernant le dispositif au sein des équipes et en lien avec les différents partenaires.
- Il programme avec le cinéma partenaire les projections pour les classes inscrites.

ETAPE N°2

Formaliser par écrit un projet de classe et s'inscrire en ligne sur le site seine-et-marne.fr / rubrique téléservices (entre le 11 avril et le 31 mai 2022)

- Pour les établissements souhaitant entrer dans le dispositif : **l'inscription est limitée à 2 classes la première année.**
- Pour les autres établissements, sauf accord de votre salle partenaire, **l'inscription se fait pour 2 classes au minimum.**
- **L'inscription de plus de 5 classes nécessite l'engagement d'un nombre significatif d'enseignants** afin de garantir la qualité de la réception en salle et de l'accompagnement pédagogique en classe.

👉 La plupart des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) disposent d'un compte d'accès à la plateforme de télé services. Avant toute inscription, veuillez-vous adresser à votre chef d'établissement ou votre gestionnaire (il ne peut y avoir deux comptes associés à un même collège).

Pour des conseils dans la rédaction de votre projet :

Thomas BONNANS, professeur relais - thomas.bonnans@ac-creteil.fr

DSDEN - 01 64 41 27 40

Pour les questions liées à la plateforme de téléservices :

Sandrine Lachaux, Département - sandrine.lachaux@departement77.fr - 01 64 14 60 52

Micheline Robcis, Département - micheline.robcis@departement77.fr - 01 64 87 37 67

Calendrier

Du 11 avril au 31 mai	Saisie en ligne du dossier de candidature
Fin juin	Examen des dossiers par le comité de pilotage. Les dossiers de candidature font l'objet d'un examen par un comité de lecture départemental et d'une validation par le comité de pilotage du dispositif. La validation des inscriptions sera subordonnée à la qualité du projet présenté par chaque établissement à partir de la nouvelle programmation.
été	Notification de l'avis du comité de pilotage par courrier aux établissements
Début septembre 2022	Confirmation des effectifs réels par les établissements via le site seine-et-marne.fr (rubrique téléservices) <i>n.b. : la confirmation des effectifs réels correspond à un ajustement des effectifs dans chacune des classes pré-inscrites. L'inscription d'une classe supplémentaire ne pourra pas être prise en charge financièrement par le Département.</i>
Entre le 28/08 et le 16/09/2022	Saisie par le chef d'établissement dans GAIA responsable des inscriptions à la formation du PAF

ETAPE N°3

Inscrire les enseignants aux journées de formation

Le chef d'établissement inscrit obligatoirement deux à quatre professeurs aux journées de formation en fonction du nombre de classes engagées avant la date limite. Il se rapproche du coordinateur collège au cinéma de l'établissement pour les désigner. Une convocation sera adressée par la DAFOR aux enseignants concernés.

- **L'identifiant du dispositif et le code du module seront communiqués avec la lettre de validation de candidature.**

Calendrier prévisionnel (Sous réserve de mesures sanitaires)

Septembre 2022 : saisie des inscriptions à la formation PAF dans GAIA responsable

Octobre ou novembre 2022 : stage de trois jours inscrit au PAF

Contact : Isabelle BOURDON, conseillère cinéma, DAAC Créteil - isabelle.bourdon@ac-creteil.fr

Annexe 3 : Critères de sélection des candidatures

L'inscription au dispositif est **conditionnée à la formalisation écrite d'un projet pour l'ensemble des classes participantes** qui sera validé par une commission d'examen des projets.

Il est donc impératif qu'au moment de leur inscription, **les équipes aient une connaissance précise de la programmation et des pistes d'exploitation cinématographique qu'elle propose**. La formation permettra de consolider leur culture cinématographique par des interventions de spécialistes sur les films ou sur des questions transversales.

Pour être éligible, la demande doit être formulée de la façon suivante :

- Toute demande doit être présentée **via le formulaire d'inscription** accessible sur le site seine-et-marne.fr (rubrique téléservices) ;
- Le dossier doit comporter **l'intégralité des renseignements demandés** ;
- Toute demande doit comporter **l'approbation du chef d'établissement et de la salle de cinéma partenaire** ;
- La transmission du dossier de candidature par la voie électronique doit intervenir **jusqu'au 31 mai inclus**, date de clôture des inscriptions ;

☞ Le non-respect de l'ensemble de ces obligations entraînera le rejet de la demande.

☞ La recevabilité des dossiers s'appuie sur **les objectifs généraux du dispositif** et sur **la qualité de la réflexion des équipes**.

☞ Une attention particulière sera apportée aux projets qui :

- indiquent **des objectifs pédagogiques et des pistes de travail transversales**, en évitant une approche uniquement « disciplinaire » des thématiques soulevées par les films de la programmation ;
- tiennent compte **des spécificités esthétiques** offertes par les films ;
- précisent clairement les modalités envisagées pour **la réception des films par les élèves**.

Annexe 4 : Modalités de prise en charge des entrées et des transports

Principe général

Les entrées au parcours initial, au tarif de 2,50 € par élève (principe de gratuité pour les accompagnateurs), sont prises en charge par le Département. Les entrées au parcours complémentaire, au même tarif, sont à la charge de l'établissement. Pour les deux parcours, le Département prend en charge 60% des frais de transport et retient les bus en périmètre urbain, les bus hors périmètre urbain, RER.

Les collèges retenus pour participer au dispositif s'acquittent directement des factures relatives aux entrées et aux transports auprès des fournisseurs. Les copies des factures acquittées sont adressées au Département via la plateforme de télé services accessible sur le site seine-et-marne.fr (rubrique téléservices).

Le Département procédera à l'évaluation et aux modalités de versement de la subvention compensatoire en fin d'année scolaire. Par conséquent, les établissements avancent la trésorerie pour les trois trimestres (année scolaire 2022/2023).

Contact :

Sandrine Lachaux, Département, sandrine.lachaux@departement77.fr - 01 64 14 60 52 / 06 31 31 12 14

Micheline Robcis, Département, micheline.robcis@departement77.fr - 01 64 87 37 67

Annexe 5 : Salles de cinéma partenaires

Ville	Cinéma	Contact		Tél	Courriel
Bray-sur-Seine	Le Renaissance	Gagnaire	Christine	06 87 25 21 53	christine.gagnaire@outlook.fr
Brie-Comte-Robert	Les 4 vents	Lecron	Florian	01 64 05 32 94	flecron@briecomterobert.fr
Champagne-sur-Seine	Jean Gabin	Robert	Julien	07 83 68 02 46	julien.robert@cinema-confluences.com
Chelles	Etoile Cosmos	Poly	Fanny	01.64.26.00.21	fanny@etoile-cinemas.com
Combs-la-Ville	La Coupole	Baillais	Fabrice	06 17 82 58 19	cinema@mairie-combs-la-ville.fr
Chessy	Studio 31	Pajczer	David	01 61 10 34 53	cinemastudio31@hotmail.com
Coulommiers	Hémisphère Theater	Klisaric	Dragan	06.23.45.04.72	cinemaleclub77@wanadoo.fr
Dammarie-les-Lys	Pathé Dammarie	Marie	Alexis	06 34 57 56 44	a.marie@pathe.fr
Fontainebleau	L'Ermitage / Ciné paradis	Denis	Sarah	01 64 22 78 91	sd@cineparadis.fr
Lagny-sur-Marne	Le Cinq	Pajczer	David	01.60.26.40.11	le.cinq@hotmail.fr
Meaux	Le Majestic (EN TRAVAUX)	Betry	Patrick	07 81 24 77 34	diradjmajestic@cinemas.ugc.fr
Melun	Les Variétés	Montin	Pascal	06 61 51 38 44	cinemalesvarietes@gmail.com
Mitry-Mory	Le Concorde	Garel	Alexandre	06 31 70 65 80	cineconcorde@gmail.com
Mons-en-Montois	11x20+14	Le Clerc	Michel	06.10.49.13.48	michel.le-clerc@sfr.fr
Moissy-Cramayel	La Rotonde	Laurent	Julie	01 75 01 15 43	j.laurent@ville-moissycramayel.fr
Nangis	La Bergerie	Rondstalter	Mirella	07 81 94 76 20	mirella.rondstalter@mairie-nangis.fr
Nemours	Le Méliès (EN TRAVAUX)	Denis	Sarah	01 64 22 78 91	sd@cineparadis.fr
Noisiel	La Ferme du Buisson	Atteia	Zoé	01 64 62 77 23	zoe.atteia@lafermedubuisson.com
Pontault-Combault	Apollo	Barbos	Arnaud	01.60.34.66.77	apollo77340@gmail.com
Provins	Le Rexy	Lucas	Nelson	01 64 00 11 63	cinemalerexyprovins@orange.fr
Roissy-en-Brie	La Grange	Stagliano	Olivier	01.60.34.54.16	o.stagliano@roissyenbrie77.fr
Saint-Fargeau-Ponthierry	Les 26 Couleurs	De Combiens	Montserrat	01.64.81.26.62	administration.les26couleurs@saint-fargeau-ponthierry.fr
Savigny-le-Temple	Espace Prévert	Bevalot	Sonia	01.64.10.55.16	s.bevalot@savigny-le-temple.fr
Varenes-sur-Seine	Cinéma Confluences	Robert	Julien	07 83 68 02 46	julien.robert@cinema-confluences.com
Vaux-le-Pénil	La Ferme des Jeux	Clément	Aurélien	01.64.71.91.20	aurelienclement.vlp@gmail.com

Contacts

Rectorat	Isabelle BOURDON isabelle.bourdon@ac-creteil.fr
DSDEN 77	
Act 'art	Muriel SAUVAGE collegeaucinema@actart77.com
Professeur relais	Thomas BONNANS thomas.bonnans@ac-creteil.fr
Cinéparadis	Sarah DENIS sd@cineparadis.fr
Département 77	Sandrine LACHAUX sandrine.lachaux@departement77.fr Micheline ROBCIS micheline.robcis@departement77.fr

Collège au cinéma est un dispositif national initié et financé par les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les conseils départementaux. La coordination nationale est assurée par l'association Passeurs d'images.

En Seine-et-Marne, le dispositif est coordonné par Act'art en lien avec le Département de Seine-et-Marne, la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et le professeur relais, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, l'exploitant coordinateur CinéParadis (Fontainebleau), l'association Passeurs d'images. »



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne



Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France



